

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
Consultation écrite
du 07/01/2019 au 22/01/2019**

**Avis sur le projet de régularisation de terrains familiaux
destinés à l'habitat des gens du voyage,
Thonon-Agglomération – commune de Thonon-les-Bains,
au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Thonon-les-Bains, notifié et réceptionné le 16/11/2018,

Vu le rapport d'instruction de la DDT adressé par courrier électronique, le 07/01/2019, aux membres de la CDPENAF,

Vu les réponses reçues entre le 07/01/2019 et le 22/01/2019 suite à la consultation écrite,

Considérant la non-opposition de l'INAO,

Considérant la non-opposition du responsable foncier des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Savoie,

Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie,

Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par ASTERS,

Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par Monsieur le Représentant de l'association des maires de la Haute-Savoie,

Considérant les règlements différents applicables entre un secteur Ngv existant dans le PLU, et le secteur Ngv créé dans le cadre de la modification,

Considérant l'intérêt de l'expertise du SYMAGEV pour la définition des règles les plus adaptées à la réalité des sédentarisation des gens du voyage,

A l'unanimité des réponses obtenues dans le délai imparti,

La CDPENAF émet un avis favorable au projet, sous réserves :

- d'inscrire des sous secteurs pour les zones Ngv,
- de prendre en compte les propositions d'adaptation du règlement formulées le cas échéant par le SYMAGEV.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER